

CHARTE DE MODERATION VIGI+

### 1 CONTEXTE ET ÉLÉMENTS TECHNIQUES 4

### 2 CHARTE DE MODÉRATION5

2.1 LES LIENS URL VERS DES SITES EXTERIEURS	5
2.2 DIFFAMATION	5
2.3 PROPOS CONSPIRATIONNISTES	6
2.4 INSULTES	7
2.5 LA VULGARITÉ	8
2.6 AGRESSIVITE	9
2.7 ARGUMENTATION DES CRITIQUES NEGATIVES	10
2.8 CONTENUS NON CONFORMES A LA LOI (ILLEGAL)	11
2.8.1 PEINE DE MORT ET PRISON	11
2.9 REVISIONNISME, NEGATIONNISME, APOLOGIE DE CRIMES CONTRE L'A	IUMANITE
12	
2.10 PSEUDONYME	13
2.11 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	13
2.12 RESPECT DE LA VIE PRIVE	13
2.12.1 USURPATION D'IDENTITE	13
2.12.2 REVELATION DE L'IDENTITE / COORDONNEES D'UNE PERSONNE	13
2.12.3 COORDONNÉES PERSONNELLES	14
2.13 REPETITION	14
2.14 CRITIQUE ENVERS LE CLIENT	14
2.15 ATTAQUES ENVERS LES JOURNALISTES ET MEDIAS	15
2.16 CRITIQUES ENVERS LA MODERATION	16
2.17 POINT GODWIN ET DERIVES	16
2.18 RACISME	17
2.18.1 AUCUN PROPOS RACISTE ACCEPTE	17
2.18.2 ALLUSIONS SUR LES PRENOMS	18
2.18.3 SOUS-ENTENDUS RACISTES	18
2.18.4 EXPRESSIONS PARTICULIERES	18
2.19 HOMOPHOBIE	19
2.20 SEXISME	19
2.21 ISLAMOPHOBIE	20
2.22 ANTISEMITISME	20
2.23 CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN	21
2.24 ACCUEIL DES MIGRANTS	22
2.25 PUB, SPAM D'ARNAQUE ET MILITANTISME	22
2.25.1 PUBLICITE	22
2.25.2 SPAM D'ARNARQUES	23
2.25.3 CHAINES DU BONHEUR	23
2.25.4 MILITANTISME	24
2.26 PÉDOPHILIE	24
2.27 NUDITÉ, ÉROTISME ET PORNOGRAPHIE	25
2.27.1 MINEURS ET ENFANTS	25
2.27.2 ZOOPHILIE	25
2.28 BLAGUES	25
2.29 SUICIDE ET APOLOGIE DU SUICIDE	26
2.29.1 INTERNAUTE VOULANT SE SUICIDER	26
2.29.2 APOLOGIE DU SUICIDE	26
2.29.3 DÉBAT SUR L'EUTHANASIE	26
2.23.3 DEDAT SUIVE EUTHANASIE	20



0.00	0.0
2.30 ILLISIBLE	26
2.31 PROSTITUTION	27
2.32 DEMANDE D'EFFACEMENT D'UN MESSAGE SUITE À UNE ERREUR	28
2.33 MANQUE DE RESPECT À UNE VICTIME	28
2.33.1 ACCUSATIONS DE HARCÈLEMENT, AGRESSIONS SEXUELLES ET VIO	LS 28
2.33.2 AGRESSIONS SEXUELLES SUR MINEURS	29
2.34 REPUBLICATION DE TEXTES ISSUS D'AUTRES SOURCES	30
2.35 RELIGION	31
2.35.1 PROSÉLYTISME RELIGIEUX / SECTE	31
2.35.2 ATTAQUE ENVERS UNE RELIGION	32
2.36 DÉPÊCHES AFP	33
2.37 MODÉRATION DES IMAGES	33

- 3 SIGNALEMENT DES COMMENTAIRES À RISQUE JURIDIQUE37
- 4 MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE 38



## 1 Contexte et éléments techniques

Ce document a pour but de définir les consignes de modération, c'est-à-dire les cas où le client souhaite accepter un message et ceux où il ne le souhaite pas. Les modérateurs ont également la possibilité d'escalader certains messages au client.

Ce document se veut le plus précis possible, mais il ne peut être exhaustif. Il ne constitue qu'une aide pour le travail de modération.

Note : Ci-après le terme « contenu » désigne un message publié par un utilisateur, qu'il s'agisse d'un texte, d'une image, d'une vidéo ou d'un lien hypertexte.



## 2 Charte de modération

Ce chapitre décrit point par point les cas qui peuvent être rencontrés par le modérateur et les verdicts à donner. Comme il n'est pas possible de prévoir tous les cas, ce document sera amené à évoluer au fur et à mesure que de nouveaux cas seront rencontrés ou que des précisions seront utiles.

### 2.1 LES LIENS URL VERS DES SITES EXTÉRIEURS

Les liens URL étant généralement utilisés à des fins de spam, de militantisme ou de promotion, on rejettera tous les messages comportant un lien vers un site ou vers une vidéo.

Exception : accepter les liens URL pointant vers le site ou une publication FB du média où le commentaire a été posté. Par exemple, sur vos pages Facebook, un utilisateur aura le droit de poster un lien redirigeant vers votre site ou bien vers une publication Instagram.

### 2.2 DIFFAMATION

On considérera qu'un message est diffamatoire et donc à supprimer, si et seulement si les 4 critères suivants sont réunis :

- 1. Le message est une affirmation (ou une supposition).
- 2. Une personne physique ou une entreprise précise et identifiable est mise en cause.
- 3. Les propos avancés sont faux ou invérifiables.
- 4. Les propos sont de nature à porter gravement atteinte à la réputation de la personne ou de l'entreprise.

### a) Exemples de contenus diffamatoires à rejeter

- « Paul Dupont est un escroc qui avait détourné l'argent de son parti politique. »
- « Nestlé ajoute des additifs cancérigènes dans ses produits »
- « Mon ex-mari Benjamin Dupuis a enlevé ma fille et l'a emmenée dans un pays étranger. »
- « Jean Durand a fait un séjour dans un hôpital psychiatrique. »
- « Le locataire de l'Elysée a fait des malversations financières. »

#### b) Exemples de contenus qui ne sont PAS diffamatoires

- « Air France a offert une prime de fin d'année de 1000€ à ses salariés. » : c'est une affirmation qui ne peut être que positive, donc même si l'information est fausse, on considère que cela ne risque pas d'être diffamatoire car cela ne peut pas nuire à la réputation de la société.
- « Edouard Philippe est un incompétent » : il ne s'agit que d'une opinion, d'un jugement, sur une personnalité publique. Comme cela relève de la subjectivité, il n'est pas possible de prouver si oui ou non Edouard Philippe est incompétent.

### Comment être sûr d'un fait

On considère qu'un fait est avéré si de <u>grands</u> médias (télévision ou presse) ont donné cette information. Elle peut alors être considérée comme à peu près fiable. En revanche, si l'information



n'est corroborée que par des affirmations trouvées sur des sites web peu connus, ce n'est pas une information fiable.

### Exemples de site considérés comme fiables

- Sites web de chaînes de télé : ex. : RTS, Arte, TF1, France TV, ...
- Agences de presse : ex. : AFP, AP, Reuters, ...
- Sites web de la presse écrite : RTS, 20minCH, Le Figaro, Libération, 20min.fr, Le Monde, Marianne ...
- Sites web de radio nationale : ex. : RTS, RTL, Europe 1, ...
- Wikipédia sous réserve que l'article ne porte pas la mention « l'objectivité de la note n'est pas garantie », mais méfiance permanente tout de même avec cet outil !

Le site peut être français ou étranger (par exemple allemand ou belge).

### L'usage du « conditionnel »

Le fait de dire « il paraît », « il semble » ou « il se pourrait », etc. ne change rien à la force de l'affirmation.

<u>Exemple</u>: « Une rumeur circule comme quoi François Hollande aurait commandité un assassinat politique mais ce n'est vraiment pas sûr » : Le fait de dire que l'on n'est pas sûr de l'affirmation ne change rien à l'affirmation : **REJET**.

De façon générale, afin de ne pas entraver les débats entre utilisateurs de façon excessive (la moindre allégation pouvant être considérée comme potentiellement diffamatoire), les modérateurs s'efforceront de supprimer en priorité les propos qui seront manifestement diffamatoires.

La vérification sur Internet s'effectuera de façon superficielle et d'une durée de quelques minutes.

#### Fausses annonces de décès

Les messages annonçant le décès d'une personne, célèbre ou non, doivent faire l'objet d'une grande vigilance. Une fausse annonce de décès est à considérer comme étant diffamatoire, et par conséquent à supprimer.

#### Pour une célébrité

La nouvelle doit impérativement être vérifiée sur Google Actu OU sur la page Wikipédia de la personnalité.

 Ex: « Hé je viens de voir que Mathis Künzler venait de mourir d'une crise cardiaque, c'est fou » : on vérifie sur Google Actu et Wikipédia, si on ne trouve aucune source fiable relatant ce décès, REJET.

### Pour un anonyme

Une annonce de décès d'un anonyme étant difficilement vérifiable, on supprimera ces annonces, si celles-ci donnent des éléments précis permettant de l'identifier.

- « La mère de Mélanie Laurent est morte il paraît » REJET.
- « Mon voisin, Jean-Pierre Michelet est décédé hier d'un cancer » REJET.
- « Mon voisin Jean-Pierre est décédé hier d'un cancer » : **OK**, car il n'est pas possible d'identifier la personne.

### 2.3 PROPOS CONSPIRATIONNISTES

Les propos relayant des théories conspirationnistes sont à rejeter au motif « Autre motif » même si ceux-ci ne sont pas diffamatoires et ne visent aucune personne ou entreprise en particulier.



Sont notamment à supprimer les propos relatant des projets de domination du monde ou de manipulation des masses par des sociétés secrètes ou des corporations occultes.

### **Exemples**

- « Il est évident que ce n'est pas Al Qaida qui est responsable des attentats du 11/9, arrêtons de gober ce que la CIA veut nous faire croire! »
- « Les présidents des grandes puissances ne sont que des pantins entre les mains des sociétés secrètes, telles que les Illuminatis et les Skull & Bones qui ont pour objectif de nous transformer en esclaves. »
- « Jamais je ne me ferai vacciner, les laboratoires pharmaceutiques ajoutent dans leurs produits des ingrédients bizarres qui agissent directement sur le cerveau afin de nous lobotomiser et mieux nous contrôler. »
- « La plupart de nos dirigeants sont membres de la franc-maçonnerie, de Bildeberg ou du club le Siècle qui n'ont pas d'autres objectif que de créer un Nouvel Ordre Mondial! »

### 2.4 INSULTES

Il faut rejeter les messages insultants envers toute personne, connue ou non, y compris envers les groupes de personnes non identifiables.

Ce qui implique qu'il y ait :

- Un mot insultant
- Ou bien que la personne visée soit présentée avec une image dégradante, ou associée à un concept très négatif.
- Il faut rechercher si on sent la volonté délibérée d'offenser la personne

Une insulte est caractérisée aussi bien si l'on s'en prend à :

- Un autre utilisateur de l'espace de discussion.
- Une personnalité connue (homme politique, sportif, comédien, etc.)
- Un pays et ses habitants
- Un groupe ethnique
- Une entreprise
- Les corporations professionnelles (policiers, militaires, etc.)
- Les groupes de personnes (Gilets Jaunes, syndicalistes, etc.) fédérés par une appartenance à un mouvement d'opinion

- « Toto27, tu es vraiment un connard »: injure envers un autre utilisateur, REJET.
- « Karin Keller-Sutter n'est rien d'autre qu'une salope » : injure envers une personnalité publique, REJET.
- « Danone a encore licencié 1500 personnes, quelle boîte de salauds » : injure envers une entreprise, REJET.
- « On en a rien à faire des leçons de morale de l'Italie, ce pays de parasites » : injure envers un pays, REJET.



- « Les cheminots sont encore en grève ces abrutis » : ici on injurie une corporation de personnes, REJET.
- « Cher monsieur Dancingbear, il semble que votre trisomie soit responsable de votre incommensurable retard cognitif, et je ne doute pas que votre génitrice entretenait des relations intimes rémunérées avec une foule d'individus. » Cette phrase n'emploie AUCUN terme grossier. Pourtant elle est très insultante car elle veut dire : « Tu es un con, et ta mère est une pute! ». Elle doit donc être rejetée.

### Attaques sur le physique

Les messages se moquant de l'apparence physique ou de l'âge d'une personnalité publique, tenant des propos dégradants ou mentionnant des allusions sexuelles graveleuses sur le physique d'une personnalité sont à supprimer.

### Exemples

- « Aux USA, la première dame a quand même de la classe... nous on a mamie Brigitte avec sa face toute fripée. » **REJET**.
- « Que Emmanuelle Cosse arrête de bouffer des p'tits gâteaux, vu le gros derrière qu'elle se paye, ça lui ferait pas de mal » **REJET**.
- « Quand Didier Deschamps sourit ça fait peur, bonjour les ratiches pourries! » REJET.

#### Les surnoms

Tout surnom dégradant envers l'intégrité physique ou mentale d'une personne (publique ou privée) sera considéré comme une insulte et provoquera la suppression du message concerné.

Ainsi, on peut accepter « l'excité » pour Nicolas Sarkozy, mais pas « le nabot ». On peut accepter « La Madone du Poitou » pour Ségolène Royal, mais pas « La folle de Poitou Charente » ou « Gogolène ».

Autrement dit on peut accepter les sobriquets qui caricaturent ou qui se moquent du caractère, des manières, du comportement et de la personnalité, mais pas les surnoms qui induisent un côté dégradant sur le physique ou l'intelligence de la personne.

### 2.5 LA VULGARITÉ

On rejettera les messages au motif « Vulgarité » si :

- Elle est excessive (présence de plus de 2 termes grossiers).
- Elle est utilisée pour se montrer dégradant envers une personne.
- L'auteur emploie des termes graveleux (sexuels) ou scatologiques

### Exemple:

- « Putain de merde, y'en a marre de se faire prendre pour des cons par le gouvernement » : très vulgaire bien que pas insultant envers l'utilisateur : on REJETTE, 3 termes grossiers en une seule phrase, on considère que la vulgarité est excessive.
- « Avec une bouche comme la sienne, je suis sûr que Ivanka Trump doit faire des pipes du feu de Dieu! » : Très vulgaire, car cela est dégradant envers la personne, on REJETTE.



 « Pour moi, ce film est aussi puant que la grosse commission que je fais tous les matins dans les cabinets » : on REJETTE, du fait du caractère scatologique de la vulgarité.

Attention, certains mots grossiers ou vulgaires (notamment « putain », « bordel » ou « merde ») peuvent être utilisés avec deux significations :

- Soit comme insulte et donc il doit être rejeté
- Soit comme exclamation pour renforcer l'étonnement ou les propos et dans ce cas il ne faut pas le considérer comme une insulte, et donc il est accepté.

#### Exemples:

- « Putain, elle raconte n'importe quoi celle-là... » : on accepte.
- « Elle raconte n'importe quoi cette putain » : on REJETTE.

### Consigne spécifique pour les « On s'en fout »

Il est fréquent que des internautes postent en réaction à un sujet d'actualité, des commentaires faisant part de leur désintérêt pour ce sujet et/ou le jugeant indigne d'être traité par un média.

On rejettera lorsque cette réaction est exprimée de la façon suivante :

- « On s'en branle »
- « Tout le monde s'en fout »
- « Non mais sérieusement, on s'en tape. »
- « Rien à branler » (souvent simplifié sous la forme « RAB ».
- « On s'en cogne »
- « Levez la main ceux qui comme moi s'en foutent ».

Des images reprenant ces expressions sont également parfois utilisées et elles sont également à rejeter. (voir chapitre 2.26)

### 2.6 AGRESSIVITE

On considérera comme « agressif » un commentaire contenant des attaques personnelles. Même si le commentaire ne contient pas de propos insultants à proprement parler, il peut néanmoins rester agressif.

Qui plus est, on fera une différence en fonction de la cible du propos agressif :

- Les attaques envers d'autres utilisateurs du site, du forum, de Facebook sont à rejeter.
- Les propos agressifs envers une personnalité publique (personnalité politique, sportif, chanteur, etc.) peuvent être <u>acceptés</u>, sous réserve que les propos ne soient pas grossiers ou injurieux, auquel cas on rejettera mais au motif « Insulte ».

- « Toto27, on en a marre de toi, dégage » : **REJET**, on agresse un utilisateur du site.
- « Vous passez votre temps à cracher votre haine sur ce forum, vous êtes lamentable » :
  REJET, car cela est manifestement adressé à un autre utilisateur.
- « Vous n'avez rien compris au mouvement des gilets jaunes, vous êtes pathétique ») : la première partie du commentaire est OK, mais pas la seconde, REJET.
- « Allez-vous coucher, ça nous fera des vacances » : REJET.



- « Vos propos sont ignobles, vous me donnez envie de vomir » : là encore, la première partie du commentaire est acceptable, mais la seconde, REJET.
- « Retournez à l'école avant de venir critiquer, vous ferez sans doute moins de fautes d'orthographe » : REJET.
- « Mon pauvre ami, il vous reste un peu de bave au coin des lèvres » : REJET.
- « Si c'est pour dire des absurdités pareilles, tu ferais mieux de te taire » : REJET.
- « On en a marre de Macron, il faut qu'il dégage de l'Elysée » = **OK**, ici c'est une personnalité publique qui est attaquée (mais non injuriée).
- « Le Pen est carrément pitoyable de ne pas admettre sa défaite » = OK, il s'agit d'une personnalité publique qui est attaquée (mais non injuriée).
- « Les flics ne sont présents que pour casser du manifestant, honte à eux ! » = OK
- « J'en ai marre de mon voisin, il met sa radio à fond toute la nuit, il faut qu'il se casse » =
  OK, l'attaque est dirigée contre une personne qui n'est pas identifiable.

### 2.7 ARGUMENTATION DES CRITIQUES NEGATIVES

Afin de conserver des échanges constructifs entre internautes, les critiques et propos négatifs dirigés contre des personnes (personnalités publiques ou internautes) ou des créations (film, livres...) se doivent d'être un minimum argumentés.

On considérera qu'un propos négatif est argumenté à partir du moment où l'internaute explique un minimum les raisons de son mécontentement.

### Exemples à rejeter

- "Trop nul Macron"
- "Beurk"
- "Pourri ce film"
- "C'est naze"
- "N'importe quoi"
- "Qu'il dégage"
- "Marre de lui"

### Exemples à accepter

- "Macron est nul, pire président de la Vème république"
- "Beurk la charcuterie, ce sont des bouts de cadavres"
- "Ce film est pourri, jamais vu des acteurs aussi mauvais"

En revanche, les propos positifs ou neutres ne sont pas tenus d'être argumentés et peuvent donc être validés mêmes s'ils sont extrêmement succincts.

### Exemples à valider

"C'est clair".



- "Lol".
- "Je sais pas"
- "Oui / Non"
- "Ok"
- "Bof".

### 2.8 CONTENUS NON CONFORMES A LA LOI (ILLEGAL)

### Il faut rejeter:

- Les appels à la violence, à la haine, au viol, au meurtre
- L'apologie de la consommation, production ou vente de drogue

### Exemples d'appels à la violence à rejeter

- « Ce meurtrier d'enfants ne mérite même pas d'être jugé, il ne mérite qu'une balle dans la tête! » : appel au meurtre, **REJET**.
- « Qu'est-ce qu'on attend pour mettre tout ce beau monde dans un avion et les larguer sans parachute au-dessus de la Méditerranée ? » : appel au meurtre, **REJET**.
- « J'espère que les autres prisonniers vont faire subir à ce violeur, ce que lui a infligé à ses victimes, ça lui fera peut-être passer l'envie. » : appel à la violence et au viol, **REJET**.
- « On devrait lui filer une bonne raclée à ce gosse ça lui apprendrait à cambrioler » : appel à la violence, REJET.
- « Toto27, continue de faire le malin derrière ton ordinateur, le jour où l'on se croisera tu regretteras de m'avoir cherché » : menaces de violence, REJET.

### A accepter

« Moi je suis pour le rétablissement des châtiments corporels pour les enfants à l'école.
 Faute de sanctions ils se croient tout permis » : A accepter car dans le cadre d'un débat argumenté sur des méthodes éducatives.

### Exemples d'apologie de la drogue à rejeter

- « Moi je fume 3 bédos par jour, c'est le meilleur antistress possible, mais le gouvernement refuse de l'admettre pour que les labos pharmaceutiques puissent continuer à vous vendre des pilules chimiques! » : REJET.
- « Boooarf, un p'tit rail de coke de temps à autre, c'est pas vraiment dangereux » : REJET.

### 2.8.1 PEINE DE MORT ET PRISON

Les propos souhaitant le rétablissement de la peine de mort en France sont à accepter, à partir du moment où le message précise que c'est la Justice qui doit condamner à mort les criminels concernés. Seront également à rejeter les messages possédant une connotation violente ou « gore » quant à l'application de la peine de mort.

#### **Exemples**

 « A mort! » : trop ambigu, on ne sait pas si l'internaute souhaite que ce soit la justice qui condamne à mort ou bien si cela doit être un lynchage sauvage, REJET.



- « Il faut que le gouvernement rétablisse la guillotine afin de faire rouler les têtes de ces assassins » : trop violent, REJET.
- « L'Etat doit organiser un référendum sur le retour de la peine de mort, les Français ont le droit de choisir » : **OK**.
- « Quand on voit ce genre de faits divers, on regrette que la peine de mort ne soit plus appliquée » : OK.

Toutefois, dans les pays où la peine de mort est toujours en vigueur (USA, Chine, etc.), les messages se réjouissant ou se félicitant de l'exécution d'une personne, même s'il s'agit d'un criminel avéré, sont à rejeter.

#### Exemples

- « Quand ce monstre sera exécuté, ça fera un criminel de moins, c'est déjà de gagné! » :
  REJET.
- « Vu ce qu'il a fait, il méritait la chaise électrique, bien fait pour lui » : REJET.
- « Bravo! On devrait faire la même chose en France! »: REJET.

Dans le même esprit, les commentaires se réjouissant de mauvaises conditions de détention dans les prisons (hygiène, violence) seront à supprimer.

### **Exemples**

- « Qu'est-ce que ça peut nous faire que les prisons soient infestées de cafards ? Ils ne sont pas à l'hôtel, ça leur apprendra! » : REJET.
- « Ils sont en taule, pas au Club Med, s'ils en bavent, c'est normal! » : REJET.

# 2.9 REVISIONNISME, NEGATIONNISME, APOLOGIE DE CRIMES CONTRE L'HUMANITE

 Apologie des crimes de guerre et crimes contre l'humanité : diminuer la responsabilité ou se féliciter des actes commis par des criminels de guerre. REJET.

<u>Exemple</u>: « Le génocide commis par les Serbes est une tragédie, mais cela peut se comprendre : leur territoire était menacé, ils n'avaient pas d'autres choix que d'en arriver à cette solution radicale. »

• **Révisionnisme**: remise en cause de certains aspects de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale par la minimisation ou la contestation de certains éléments du génocide commis par les nazis à l'encontre des juifs, des tziganes et des homosexuels. **REJET**.

<u>Exemple</u>: « On n'est pas vraiment sûr que 6 millions de Juifs aient été exterminés dans les camps de la mort, le chiffre me paraît très exagéré si on le compare à la communauté juive de l'époque, il faut donc laisser les historiens travailler et établir la vérité »

 Négationnisme: la négation de la réalité du génocide pratiqué par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale contre les Juifs et les Tziganes (Négation de la Shoah). Le négationnisme consiste ainsi à prétendre, notamment par la négation de l'existence des



chambres à gaz d'extermination ou de la volonté d'extermination des Juifs d'Europe par les nazis, que la réalité de ces crimes relèverait de mythes. Son but est principalement de réhabiliter l'Allemagne nazie et la collaboration. **REJET**.

Exemple: « Les chambres à gaz c'est du bidon! On n'a jamais retrouvé de preuves tangibles de leur existence, tout ça c'est de la manipulation: les détenus des camps de concentration sont morts de maladies ou de malnutrition, mais ils n'ont pas été exterminés!

### 2.10PSEUDONYME

Les pseudonymes des utilisateurs sont également à modérer. Ils ne doivent pas être insultants pour le lecteur.

### Exemples

« Fuckyou » : REJET « Groscon » : REJET « SarkoKiller » : REJET

### 2.11 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Comme on ne peut pas déterminer la propriété de l'auteur du message sur les textes, les images ou les vidéos, il faut les accepter par défaut tant qu'elles ne font pas l'objet d'une notification d'alerte contestant les droits d'auteurs.

Les clips musicaux, extraits de concerts et extraits d'émissions de télévision sont autorisés en particulier.

Si on reçoit une alerte d'une personne disant que le texte/image/vidéo contenu dans un message est publié en contravention avec le droit d'auteur : on rejette le message concerné sans vérifier.

### 2.12 RESPECT DE LA VIE PRIVE

### 2.12.1 USURPATION D'IDENTITE

Pour les utilisateurs inscrits, il n'est pas possible à un autre utilisateur de prendre le même pseudo. En revanche quelqu'un peut prendre un pseudonyme très proche.

Par exemple s'il existe un utilisateur « toto » qui participe régulièrement dans les discussions, un autre utilisateur pourra prendre le pseudonyme « toto. » (toto avec un point à la fin) qui est suffisamment proche pour que les lecteurs confondent les deux.

Si le modérateur repère des messages protestant contre une usurpation d'identité et réussit à déterminer qu'un pseudo semble volontairement très proche d'un autre dans le but d'usurper l'identité, il faut rejeter les messages du pseudo litigieux ou remonter le problème en ESCALADE.

Mais seulement si le modérateur est sûr qu'il y a une volonté d'usurper l'identité.

### 2.12.2 REVELATION DE L'IDENTITE / COORDONNEES D'UNE PERSONNE

Sur les blogs, forums et autres espaces de commentaires sur les sites où il est traditionnellement de rigueur d'utiliser un pseudonyme, il n'est pas autorisé pour un utilisateur de divulguer le nom



et/ou les coordonnées d'un autre utilisateur s'il ne l'a pas fait lui-même auparavant. Y compris s'il ne s'agit que d'une supposition. Seule la ville est autorisée.

En revanche, ces dispositions ne concernent pas Facebook dans la mesure où les noms utilisés sont supposés être les noms réels.

### Exemples:

- « Toto je sais qui tu es, tu t'appelles Paul Durant en fait » : REJET
- « Toto j'ai une idée sur qui tu es, tu ne serais pas Paul Durant ? » REJET
- « L'email de Toto c'est toto@gmail.com » : REJET
- « Toto, tu habites à Marseille non ? » : à accepter

### 2.12.3 COORDONNÉES PERSONNELLES

	Particulier	Entreprise	
E-mail en MP	Oui		
E-mail en public	Non	Non	
Adresse	Non	Non	
Numéro de téléphone	Non	Non	
IP	Non		
Nom de l'user	Oui	-	
	(En pseudo ou dans la		
	signature uniquement)		
Nom d'un autre user	Non	-	
Ville de l'user	Oui	-	
Ville d'un autre user	Oui	-	

### 2.13 REPETITION

On rejette tout type d'harcèlement par la répétition de messages identiques ou très voisins ainsi que la répétition de liens identiques vers d'autres sites, spam promotionnel.

Le flooding nuit à la lisibilité de l'espace virtuel, par conséquent tout message de ce type sera à supprimer :



### 2.14 CRITIQUE ENVERS LE CLIENT

On accepte les critiques envers le client si et seulement si elles répondent aux 3 critères suivants

Elles sont argumentées et expliquent pourquoi l'utilisateur est mécontent.





- Elles sont courtoises et ne comportent aucun terme vulgaire.
- Elles n'attaquent pas personnellement l'auteur ou un autre membre de la rédaction.

Si une critique ne remplit pas ces 3 critères, on rejette.

### **Exemples**

- « Cet article n'est rien d'autre que du voyeurisme bas de gamme, vous devriez traiter les sujets graves plutôt que de vous occuper de la vie privée des hommes politiques » : on accepte, c'est argumenté et poli.
- « Cet article est un vrai torchon! »: **REJET**, c'est poli mais il n'y a aucune argumentation.
- « Article de merde, rempli de fautes d'orthographe, et avec une analyse extrêmement superficielle » : REJET, c'est argumenté mais grossier.
- « Il y a deux fautes d'ortho dans votre article, vous ne méritez pas votre carte de presse, retournez à l'école de journalisme": REJET, ce message explique pourquoi l'utilisateur est mécontent et ne comporte pas de termes grossiers, mais il attaque le journaliste personnellement.
- « Monsieur Martin, où avez-vous trouvé votre carte de presse, dans une poubelle ? » : **REJET**, cela s'attaque au journaliste.
- « Une fois de plus, l'auteur de l'article étale toute son ignorance en traitant un sujet qu'il ne maîtrise pas » : REJET.

# 2.15 ATTAQUES ENVERS LES JOURNALISTES ET MEDIAS

Il est autorisé de critiquer les journalistes en général et les médias autres que Centre-France, sauf si le message affirme que : les médias sont corrompus, mentent, truquent les informations, sont à la solde du gouvernement ou de lobbies et déforment les faits de manière volontaire dans le but de manipuler l'opinion (voir chapitre précédent).

De même, on rejettera les commentaires mettant en cause les journalistes en tant que personne quant à leur intégrité, leur déontologie. Les propos qui légitiment des actes de violence envers des journalistes sont également à rejeter.

- « Les médias portent une grosse responsabilité dans l'affaire Léonarda, leur travail a été exécrable et n'ont rien fait d'autre que du sensationnalisme » : OK.
- « Les journalistes nous pipeautent au quotidien sur l'ampleur du chômage, les chiffres sont clairement trafiqués » : REJET.
- « Tous les médias français sont des anti-gilets jaunes c'est pour ça qu'ils déforment complètement les faits les manifs » : REJET.



- « Comme à son habitude Sandrine Dupont ne fait que colporter des ragots... c'est pas du journalisme, c'est du commérage de bas étage" : REJET.
- « Je ne cautionne pas le fait que cette journaliste se soit fait agresser, mais bon, en même temps, si les médias ne passaient pas leur temps à jeter de l'huile sur le feu, ça n'arriverait pas » : REJET.
- « Il y a un temps où les journalistes étaient impartiaux et indépendants, mais ça, c'était avant » : REJET.
- « Ha bon, il y a des vrais journalistes chez Centre-France ? Première nouvelle! » : REJET.
- « On ne peut pas dire que ce journaliste ait été très courageux, il aurait dû intervenir plutôt que de filmer la scène » : REJET
- « Et voilà les médias aux ordres qui s'empressent de diffuser cet incident isolé pour décrédibiliser tout le mouvement... Ça devient grossier là! » : REJET.

Les termes comme « journalope », « merdias », « médiacrassie » seront également à rejeter.

### 2.16 CRITIQUES ENVERS LA MODERATION

Les propos qui n'ont pour unique objet que la critique ou la contestation de la modération ou des décisions prises par la modération sont à rejeter. De même les questions posées publiquement à la modération sont à rejeter.

### **Exemples**

- « A l'équipe de modération : pourquoi n'avez-vous pas publié mon message de 14h27 ? » :
  REJET.
- « Je ne comprends vraiment pas sur quels critères la modération se base pour nous supprimer, mon message était tout à fait correct!! » : REJET.
- « Monsieur le modérateur, vous n'êtes pas très sympa avec moi ! » : REJET.

En revanche, on acceptera les messages qui font mention de la modération du moment que ceuxci expriment tout de même une opinion et essayent de participer au débat d'actualité.

### Exemples

- « Mon message était correct, je ne vois pas pourquoi il a été retiré... Je le reposte donc un peu modifié : il faut vraiment être aveugle pour ne pas voir ce que prépare la Russie, il est clair que l'annexion de l'Ukraine est la prochaine étape de leur stratégie ». : OK.
- « J'espère que cette fois ci mon commentaire passera la censure... Je disais donc que le gouvernement de pantins n'a aucun pouvoir car il est assujetti à l'Union Européenne, il faut une refonte complète des institutions » : OK

### 2.17 POINT GODWIN ET DERIVES

w

Les messages faisant allusion à :

- Hitler et les dignitaires nazis
- Staline, Mao, Pol Pot et les khmers rouges.
- Le régime de Vichy, le maréchal Pétain et la collaboration avec l'Allemagne nazie.
- Les champs de concentration ou d'extermination nazis et les goulags soviétiques.
- Qui qualifient un homme politique français de « dictateur ».
- → Sont à rejeter, sauf si le sujet de l'article est strictement lié à ces thématiques.

Ainsi sur un article parlant par exemple de politique française, on supprimera :

- « Franchement, ce pays n'a plus rien d'une démocratie, on se croirait revenus sous le régime de Vichy » : **REJET**.
- « Certains pays dans le monde continuent d'exécuter les gays en raison de leur sexualité, tout comme faisaient les nazis, c'est abject » : REJET.
- « Le geste de la quenelle de Dieudonné n'a rien d'antisémite, il est utilisé par certains antisémites, c'est différent! A ce compte-là, il faut interdire la poignée de main sous prétexte qu'il arrivait à Hitler de serrer la main de certaines personnes! » : REJET.
- « J'hallucine, l'Etat a emprisonné cet opposant au Mariage gay parce qu'il n'était pas d'accord, c'est un délit de pensée qu'on instaure là, Staline n'aurait pas fait mieux! » : REJET.
- « Les écologistes montrent qu'une nouvelle fois ils ne sont pas vraiment du côté du progrès, ce sont de véritables khmers verts » : REJET.

En résumé : on accepte des allusions aux régimes totalitaires du XXe siècle uniquement sur les sujets d'actualité qui ont un rapport direct avec cela (sujet sur la Shoah, sujet sur des rescapés de camps de concentration, sujet sur la commémoration du Débarquement de juin 44, sujet sur la Libération de Paris, etc.)

### 2.18 RACISME

#### 2.18.1 AUCUN PROPOS RACISTE ACCEPTE

### Modération stricte. On rejette notamment :

- Le racisme, xénophobie, l'incitation à la haine raciale, le racisme national
- Les discriminations sur les origines ethniques, le sexe ou les orientations sexuelles
- Les propos antisémites, la stigmatisation envers des communautés religieuses
- La stigmatisation autour d'une particularité physique (blond, roux)

- « Quand est-ce qu'on renvoie chez eux les immigrés qui font rien à part encaisser les allocations ? » : REJET.
- « Le secrétaire de la section locale du PS s'appelle Karim... encore un bon français bien de chez nous! Pauvre France! » : **REJET**, car cela sous-entend que si un secrétaire est d'origine maghrébine, il ne peut pas être considéré comme vraiment français.



- « J'en ai marre de payer des impôts pour nourrir des parasites venus d'Afrique qui font des gosses à tour de bras! » : REJET.
- « Quand vous mettez les pieds en Seine Saint Denis... on se croirait à Bamako, ce n'est plus la France depuis longtemps » : REJET.
- « La plupart des acteurs qui défendent Polanski sont juifs, comme lui ! Ces gens-là se serrent vraiment les coudes... » : REJET, cliché antisémite généraliste et stigmatisant.

### Indications complémentaires sur les propos racistes

### 2.18.2 ALLUSIONS SUR LES PRENOMS

Sur les articles rapportant des agressions, des violences, des crimes ou de la délinquance, on <u>supprime</u> les allusions aux noms et prénoms des agresseurs présumés. Généralement, ces allusions sont postées dans le but de faire dire que les délinquants ou criminels sont d'origine étrangère.

### Exemples

- « Peut-on avoir les noms des agresseurs svp ? »
- « Pourquoi l'article ne précise pas les prénoms des coupables ? »
- « Pas la peine de demander les prénoms, on sait qui c'est, c'est signé! »

### 2.18.3 SOUS-ENTENDUS RACISTES

Les propos flous qui tentent de mettre en cause une communauté sans toutefois la citer, sont également à rejeter.

### Exemples

- « Quelle communauté est adepte du maniement du couteau ? On connaît la réponse... »
- « Toujours les mêmes, comme d'habitude… »
- « Ben voyons, encore un a....e. » : il est sous-entendu « arabe ».

### 2.18.4 EXPRESSIONS PARTICULIERES

On sera vigilant sur certaines expressions qui servent à désigner les immigrés ou Français d'origine immigrés dans le but de les stigmatiser.

- Sur un article relatant une agression : « Haaa les bienfaits de la diversité! » : Référence à l'expression « diversité » pour évoquer les citoyens français issus de toutes origines. Ce message stigmatise les immigrés en généralisant et en sous-entendant que tous les immigrés sont des délinquants. On supprime.
- Sur un article relatant une agression « Encore sûrement le fait d'une Chance pour la France! » Aussi abrégé « CPF » parfois, Chance pour la France désigne les immigrés.
  Donc ici l'auteur du message stigmatise tous les immigrés en affirmant qu'il s'agit sûrement d'un immigré qui est l'auteur d'une agression.

Expressions régulièrement utilisées à des fins racistes : nègre, négro, bamboula, barbus (musulmans), bougnoule, melon, métèque, bicot, crouille, raton (maghrébin), macaque, boucaque, youpin (juif), youtre (juif), suédois/scandinave (utilisé » ironiquement pour désigner un maghrébin).



En résumé, sont à supprimer : les propos discriminatoires envers des personnes de même origine ethnique (les arabes, les roms...), nationalité (les marocains, les belges), les étrangers en général, une communauté (juifs, tsiganes), les adeptes d'une religion (musulmans, catholiques), propos discriminatoires s'attachant au sexe (homme femme), à l'orientation sexuelle (gay, lesbienne, transsexuel), à une particularité physique (roux, blonde)

### 2.19 HOMOPHOBIE

Comme précisé plus haut, les propos homophobes sont à rejeter. On rejettera notamment les messages qui associent l'homosexualité, ou le mariage gay, à des actes « contre-nature », « dégoutants », à de la « décadence », qui font le rapprochement entre homosexualité et pédophilie/zoophilie/inceste, ou qui font mention de « châtiment divin », de fin d'un monde, à l'apocalypse etc. De même, on refusera tout commentaire évoquant un **lobby** homosexuel.

Il est en revanche autorisé d'être contre le mariage homosexuel ou l'adoption d'enfants par des couples homosexuels, à partir du moment où cela n'inclut pas des propos haineux, dégradants ou généralisateurs sur les homosexuels.

### **Exemples**

- « J'ai de très bons amis gays, mais il faut bien dire que l'homosexualité n'est pas égale à l'hétérosexualité : si tout le monde était gay, il n'y aurait plus personne sur Terre ! » : **REJET**, car en substance l'auteur affirme que certaines sexualités sont inférieures à d'autres.
- « Un homme c'est fait pour coucher avec une femme, pas avec un autre homme! » : **REJET**.
- « L'homosexualité est une maladie mentale, il faut soigner ces gens-là c'est tout » : REJET.
- « Franchement la gay pride est un spectacle obscène et indigne, ces gens n'ont vraiment aucune pudeur » : REJET.
- « En légalisant le mariage homosexuel, vous vous exposez à la colère de Dieu, souvenezvous de Sodome et Gomorrhe! » : **REJET**.

### 2.20 SEXISME

Les propos sexistes concernant essentiellement les femmes, seuls les propos dégradants ou infériorisants envers celles-ci seront considérées comme sexistes et donc à rejeter.

On rejettera notamment les propos qui réduisent les femmes à des objets sexuels, qui suggèrent qu'elles devraient rester cantonnées à l'univers domestique, qu'elles ne peuvent accomplir les mêmes tâches intellectuelles que les hommes, etc.

#### **Exemples**

• « De quoi se mêle Anne Hidalgo ? Plutôt que de proposer des décrets ineptes, elle ferait mieux de rentrer chez elle pour faire la vaisselle et s'occuper des gosses! » : **REJET**.



• « Je ne suis pas du même bord politique que Marlène Schiappa, mais en tout cas elle m'a l'air bien coquine et a un très beau postérieur... » : **REJET.** 

### 2.21 ISLAMOPHOBIE

Il est autorisé de critiquer la religion musulmane (voir chapitre 2.25 pour plus de précisions) mais on rejettera les commentaires qui :

- Suggèrent que la France est en train d'être « islamisée » ou « envahie par les musulmans ».
- Que dans quelques décennies, la France sera entièrement musulmane et sa population obligée de se convertir, que la charia (loi islamique) sera appliquée, que les femmes devront toutes se voiler.
- Les conclusions hâtives sur la confession religieuse des auteurs d'actes criminels ou terroristes, du type « *Encore un adepte de la religion d'amour et de paix*! » (expression utilisée pour désigner ironiquement l'islam).

### 2.22 ANTISEMITISME

On sera vigilant quant aux amalgames, clichés et préjugés relatifs à la communauté juive qui peuvent être véhiculés par les internautes.

On rejettera notamment :

- Les clichés selon lesquels les Juifs contrôlent la finance, les médias, la bourse et les gouvernements.
- Les propos suggérant que tous les Juifs sont solidaires entre eux.
- Les propos suggérant l'existence d'un « lobby juif » qui viserait à contrôler les institutions
- Les accusations de se servir de la Shoah comme d'un prétexte pour manipulation l'opinion ou pour « pleurnicher ».
- Les amalgames entre les Juifs en général et les évènements pouvant se dérouler en Israël. Notamment les accusations voulant que les Juifs se comportent comme des nazis.
- Les propos suggérant la « double-appartenance » des Juifs, discours voulant que les Juifs français ne soient jamais réellement fidèles à la France, mais en priorité à Israël.
- Les propos indiquant aux Juifs français de « retourner en Israël ».

- « Attali... Strauss-Kahn... BHL... Klarsfled... Toujours les mêmes qui tirent les ficelles du pouvoir... réveillons-nous... » REJET
- « De Gaulle disait d'eux qu'ils étaient un peuple dominateur, sûrs d'eux et arrogants... ça n'a pas changé... » REJET
- « Encore un coup du fameux lobby-qui-n'existe-pas... celui dont parlait Raymond Barre vous savez... » REJET
- « Et allez, encore une commémoration de la Shoah, comme tous les deux jours ! Ce n'est même plus du matraquage c'est du lavage de cerveau ! » REJET



• « Comment un peuple qui a tant souffert pendant la seconde guerre mondiale peut aujourd'hui devenir à son tour les tortionnaires des Palestiniens ? » **REJET** 

Des termes comme « goys » ou « goyims » (termes signifiants « non-juif ») ou « peuple élu » sont quasi-systématiquement utilisés par des internautes antisémites pour suggérer le mépris qu'auraient les Juifs, selon eux, pour les personnes étrangères à leur religion.

Il est autorisé de critiquer la politique d'Israël au même titre que n'importe quel autre pays, mais pas de faire un amalgame entre ce pays et les Juifs français.

### 2.23 CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN

Etant donné le caractère particulièrement passionné et complexe du sujet, tout message semblant agressif ou ne participant pas à un débat constructif et apaisé, doit être refusé.

On supprimera tous les commentaires qui sous-entendent qu'il faudrait employer des moyens violents contre un des belligérants, même si ceux-ci sont reconnus comme étant des terroristes. Les messages souhaitant la disparition d'Israël sont également à rejeter.

#### **Exemples**

- "Il faut éradiquer le groupuscule fanatique du Hamas!" **REJET**
- "Si Israël veut la paix, il faudra qu'ils éliminent les terroristes présents dans la bande de Gaza" REJET
- "Quand est ce qu'ils vont se débarrasser définitivement de tous ces fous qui tirent des roquettes sur des innocents ?" REJET
- "Israël est une tumeur accrochée au Proche-Orient, pour la santé de la région il serait souhaitable d'en pratiquer l'ablation." REJET
- "L'Etat Hébreu sera tôt ou tard submergé démographiquement par ses voisins arabes et les subventions américaines n'y changeront rien, il suffit donc de patienter." REJET

### On rejettera également

- Les messages qui comparent les Israéliens ou les Palestiniens à des nazis / fascistes.
- Les messages qui accusent un des deux camps de "génocide".
- Les messages qui qualifient un des deux camps de "criminels", de "voyous" de "meurtriers", "d'assassins".
- Les messages qui accusent les Israéliens d'avoir "volé" la terre des Palestiniens.
- Les appels au boycott d'Israël.
- Les messages uniquement constitués d'un slogan comme "Free Palestine! / Libérez la Palestine!" ou "Viva Israël!". Les slogans ironiques du type "Israël über alles!" sont également à supprimer.
- Les messages qualifiant les antisionistes "d'antisémites"



### 2.24 ACCUEIL DES MIGRANTS

On rejettera les commentaires stigmatisants de par leur côté péjoratif et généralisateur sur les migrants.

Il est autorisé de se positionner contre l'accueil des migrants, d'exiger le renvoi des immigrants clandestins dans leur pays d'origine, de vouloir que le gouvernement applique une politique de préférence nationale (c'est-à-dire privilégier les personnes nées en France) ou bien d'immigration choisie.

On rejettera en revanche les commentaires qui sous-entendent que les migrants sont majoritairement des délinquants, des violeurs ou des terroristes. On rejettera également les commentaires qui insultent les migrants de « lâches » ou de « traîtres ».

#### Exemples

- « Je prévois une augmentation du nombre de viols dans ce quartier de la ville... » (à propos de l'implantation d'un centre d'hébergement de migrants) : REJET.
- « Et allez, encore de la graine de terroristes, c'est vrai qu'on a pas déjà suffisamment à faire avec ceux qu'on a déjà chez nous! » : **REJET**.
  - « Ils ont abandonné leurs femmes et leurs enfants en pleine guerre pour venir se réfugier ici... ce sont des lâches, il n'y a pas d'autres mots. » : **REJET**.
- « On est dans un pays avec un taux de chômage record, avec une grosse crise du logement et une crise économique et on importe encore des pauvres sans aucune qualification et avec une culture radicalement différente, par dizaine de milliers ? Non, stop! Exigeons l'immigration zéro! » : OK.
- « Occupons-nous d'abord de nos SDF qui meurent de froid dans la rue avant de créer des centres d'accueil pour les étrangers ! » : **OK**.
- « Ce ne sont PAS des réfugiés mais des migrants économiques ! Dehors ! » : OK.

### 2.25 PUB, SPAM D'ARNAQUE ET MILITANTISME

### **2.25.1 PUBLICITE**

On considérera comme de la « publicité » un message contenant une intention commerciale ou promotionnelle évidente. Il est autorisé de donner un avis positif sur un artiste, un produit, un service, une manifestation, sans que cela soit considéré comme de la publicité.

#### **Exemples**

• « Je viens d'acheter le nouvel iPhone X, il est vraiment mieux que la version précédente, plus d'autonomie, plus léger, plus rapide... Bref, je vous le conseille ! » : on accepte, il s'agit là de l'avis d'un consommateur donnant une opinion positive sur un produit.



- « Venez découvrir le nouvel iPhone X et tous ses accessoires à prix cassé sur www.portablepascher.com » : REJET, il s'agit là d'une publicité.
- « Venez tous au concert de Mylène Farmer au Stade de France, sérieux, ça va être la folie! » : on accepte, c'est juste le message d'un fan.
- « Le groupe de pop/rock « The Big Trolls » se produira à Béziers au café Sullivans le 17 février à 20h. Entrée : 5€. Faites tourner ! » : REJET, car il y a une intention promotionnelle évidente. Exception : on peut tolérer ce type de message si l'article où il a été posté est consacré aux concerts locaux et/ou si l'article invite les internautes à faire découvrir les groupes de sa région ».

### 2.25.2 SPAM D'ARNARQUES

De nombreux arnaqueurs utilisent les commentaires des sites d'actualité afin de tenter d'escroquer les internautes un peu trop crédules.

On recense notamment comme arnaques:

- Les offres de prêt d'argent
- Les arnaques sentimentales
- Les marabouts

### **Exemples**

- « J'ai retrouvé le sourire depuis que monsieur Pierre Martin m'a proposé un prêt de 2000 euros pour financer mon projet de lancer mon entreprise. Après un premier échange par email, j'ai reçu la somme à peine une semaine après ! N'hésitez pas, il est sérieux ».
   REJET
- « Bonjour, excusez-moi de vous déranger mais j'ai été séduit par votre photo de profil, serait-il possible de m'ajouter dans vos amis afin que nous puissions poursuivre la discussion? » REJET
- « Le grand maître Yacounda, savant éclairé connu mondialement est à votre disposition sur rendez-vous pour résoudre vos problèmes d'argent, problèmes sentimentaux, panne informatique. » REJET

### 2.25.3 CHAINES DU BONHEUR

Les commentaires incitant à copié/collé un message type, soit pour gagner un lot, soit pour « conjurer une malédiction », soit à des fins militantes.

- « Si tu n'envoies pas ce message à au moins 5 de tes contacts dans la journée, tu vas recevoir un coup de fil t'annonçant une très mauvaise nouvelle ! Partage ! » : **REJET**.
- « Macron démission ! Si tu partages ce message à tous tes contacts, on peut faire pression sur l'Elysée ! » : **REJET**.



### 2.25.4 MILITANTISME

Il est autorisé d'exprimer son soutien ou sa désapprobation envers une personnalité politique, un parti, une association ou un courant d'idées. Il est également autorisé d'inciter les autres utilisateurs à rejoindre une manifestation.

On rejettera les messages au motif « Militantisme » seulement si :

- Ils sont postés sur un article ou une publication dont le sujet n'a rien à voir avec le thème.
- Ou bien s'ils sont postés en plusieurs exemplaires identiques ou très proches.

### **Exemples**

- « Quand les gens comprendront-ils que la droite et la gauche nous mènent dans l'impasse ?
  La seule solution est de voter Front National » : OK, mais seulement si posté une fois par l'auteur et si cela à un rapport avec l'article.
- « La corrida est une tradition cruelle d'un autre âge qui doit cesser. Il faut manifester systématiquement à l'entrée des arènes pour montrer que la population ne soutient plus cette coutume barbare » : OK, mais seulement si posté une fois par l'auteur et si cela à un rapport avec l'article.
- « Mobilisons-nous avec les Gilets Jaunes, y'en a marre que ce gouvernement nous prenne pour des cons! Tous à la manif du 25 janvier! » : **OK**, mais seulement si posté une fois par l'auteur et si cela à un rapport avec l'article.

Si plusieurs internautes se mettent à tous relayer le même message identique, on rejettera au motif « Spam ».

### 2.26 PÉDOPHILIE

On considérera comme « pédophiles », les propos qui :

- Rapportent un témoignage d'avoir eu une relation sexuelle entre un adulte et un mineur.
- Font l'apologie des relations sexuelles entre adultes et mineurs.
- Demandent la dépénalisation des relations sexuelles entre adultes et mineurs.

- « Quand j'étais au collège, j'avais 13 ans, ma prof d'anglais en avait 29, c'est elle qui m'a initié aux plaisirs de la chair, ça a bien sûr suscité un scandale épouvantable quand mes parents l'ont appris, mais j'en garde un très bon souvenir » : REJET.
- « C'est d'une hypocrisie sans borne, aujourd'hui les jeunes consomment de la pornographie dès le plus jeune âge mais il reste interdit 'avoir des relations sexuelles avec eux, alors qu'il serait sans doute plus sain qu'un adulte les éduque de façon « pratique » ... » REJET.
- « J'ai moi-même été victime d'abus sexuels par un moniteur de colonie de vacances quand j'avais 11 ans, 30 ans après je suis toujours une psychothérapie, je vous remercierais donc



de ne pas parler à la légère de ce sujet » : **OK**, car il s'agit d'un témoignage quant à un abus pédophile, mais pour le dénoncer, pas pour en faire l'apologie, on peut donc l'accepter.

## 2.27 NUDITÉ, ÉROTISME ET PORNOGRAPHIE

#### 2.27.1 MINEURS ET ENFANTS

Toute photo d'un enfant ou d'un mineur (adolescent) dénudé et <u>même si la situation est sans</u> <u>ambiguïté ni connotation sexuelle</u>, doit être **rejetée**.

### Exemples

- Bébé nu sur une table à langer : REJET
- Enfants dénudés sur une plage dans une ambiance de vacances : REJET

### Exception, on accepte:

On peut accepter des photos dans une ambiance familiale et sans ambiguïté, par exemple :

- Photo d'une mère avec bébé sur son sein, même si les deux sont dénudés, sous réserve que la photo soit esthétique : accepté.
- Tribu ou ethnie ou la coutume veut que les enfants soient nus : accepté

Toute photo d'un enfant ou d'un mineur (adolescent) si la situation comporte une connotation sexuelle, et même si l'enfant/l'ado n'est pas dénudé, doit également être rejetée. En cas de doute le mettre en ESCALADE.

#### 2.27.2 **ZOOPHILIE**

Toute photo de relation sexuelle entre un homme et un animal est à rejeter.

Les textes encourageant la zoophilie sont à rejeter également, sauf si c'est dans le cadre d'un débat argumenté posant la question de la moralité (pour ou contre) de la zoophilie.

### 2.28 BLAGUES

Il est autorisé de publier des commentaires humoristiques, des histoires drôles et jeux de mots dans les espaces de discussion.

On rejettera toutefois les plaisanteries ou blagues lorsqu'elles s'attaquent à :

- Aux religions. Notamment les plaisanteries qui sous-entendent la stupidité ou la barbarie de ses adeptes.
- Les minorités ethniques et sexuelles (Maghrébins, Africains, Roms, Juifs, Gays, Trans).
- Les femmes, notamment lorsque les plaisanteries sont dégradantes, infériorisantes et résument les femmes à des objets sexuels, des ménagères ou des personnes dénuées d'intelligence. On tolérera les blagues sur les blondes à condition que celles-ci ne soient pas ordurières ou à connotation sexuelle.
- Les personnes handicapées.



### 2.29 SUICIDE ET APOLOGIE DU SUICIDE

On fera une distinction en fonction de si l'auteur affirme son intention de se suicider ou bien s'il fait l'apologie du suicide, sans pour autant envisager de mettre fin à ses jours immédiatement.

### 2.29.1 INTERNAUTE VOULANT SE SUICIDER

En cas de propos dépressif laissant entendre que l'auteur, ou l'un de ses proches, envisage de se suicider (et surtout s'il s'agit d'adolescent) de façon imminente, il faut valider le commentaire mais immédiatement prévenir par email l'équipe de supervision à l'adresse centrefrance@netino.com en inscrivant en intitulé d'email « Urgent : utilisateur voulant se suicider » et en indiquant le pseudonyme et l'identifiant du commentaire concerné.

<u>Exemple à signaler</u>: « J'ai perdu mon emploi je suis au bout du rouleau, totalement ruiné, je sens que je vais avaler les deux tubes de somnifères qui trainent chez moi, adieu » : on **accepte** et on signale par email.

### 2.29.2 APOLOGIE DU SUICIDE

Dans ce cas il s'agit d'internautes estimant qu'il y a une certaine noblesse philosophique dans le fait de mettre fin à ses jours. L'auteur n'indique pas pour autant qu'il envisage de se suicider de façon imminente. Ce type de commentaire est simplement à rejeter, sans qu'il n'y ait besoin de le signaler.

<u>Exemple</u>: \_« Plutôt que de vieillir lamentablement et finir ses jours seul dans une maison de retraite, abandonné de tous et malade, mieux vaut en finir dignement et se suicider avant 70 ans » on **accepte**.

### 2.29.3 DÉBAT SUR L'EUTHANASIE

Le débat sur le suicide assisté (euthanasie) revient fréquemment dans les discussions. Les internautes ont le droit de se positionner en faveur du droit à mettre fin à ses jours à l'aide d'un personnel médical, notamment pour les personnes atteintes de maladies incurables, dans le coma, ou gravement paralysées. Cela ne sera pas interprété comme une apologie du suicide mais comme un débat sociétal.

Exemple: « Ça fait 10 ans qu'on s'acharne à maintenir en vie le pauvre Vincent Lambert qui est dans un état végétatif... où est la dignité humaine là-dedans? Je souhaite de tout cœur que son épouse obtienne gain de cause et qu'on le laisse mourir en paix. » : on accepte.

Attention ; il est fréquent que des internautes réclament l'euthanasie de criminels et délinquants, dans ce cas on considérera qu'il s'agit d'un appel au meurtre.

### 2.30 ILLISIBLE

On rejettera tous les commentaires :

- Vides
- Intégralement dans une autre langue que le français (sauf si le modérateur peut comprendre la langue)



- Illisibles (pas seulement dans une langue étrangère mais carrément illisible, par exemple suite de lettres incompréhensible, cela peut également être des caractères japonais transcrits en ASCII ce qui les rend illisibles)
- Doublon : si le modérateur trouve deux messages identiques qui se suivent, il doit garder le premier message et REJETER les doublons.
- Majuscules : si plus de 50% du commentaire est rédigé en majuscules (à l'exclusion des abréviations comme ONU, UNESCO, PS, ...) qui ne sont pas à prendre en compte.

### 2.31 PROSTITUTION

Il faut rejeter tous les messages de ce type, que ce soient des candidats à la prostitution, des proxénètes potentiels ou des clients potentiels.

Il faut donc rejeter les messages de personnes qui en proposent ou en demandent :

- « prostituée » ou « d'Escort girl » proposant ses services
- Personnes proposant d'« aider » une prostituée
- Demande d'informations pour savoir comment se prostituer
- Personne répondant « appelle- moi, je vais te dire comment faire »
- Personne écrivant « je suis client potentiel, appelle- moi »
- Personne donnant des détails pratiques pour se prostituer ou trouver des prostitués

### **Exemples**

- « Bonjour, je serais intéressé par ton activité d'Escort Girl, contacte-moi » REJET
- « Je suis une jeune fille de 19 ans et j'aurais aimé devenir Escort girl. Peux-tu m'aider, m'indiquer des groupes, des sites qui proposent des clients. » **REJET**

#### Attention il est autorisé de parler de la prostitution et :

- De débattre de ses avantages et inconvénients
- Dire qu'il faut la libéraliser ou au contraire l'interdire.
- De se positionner pour ou contre

<u>Exemples à accepter</u> : messages de personnes disant que « la prostitution c'est bien » mais dans le cadre d'un message argumenté :

- « Moi je suis une pute et j'estime que j'ai le droit de faire ce métier car je paie des impôts.
  Pourquoi toujours vouloir nous sauver de nous-mêmes ? Moi je suis heureuse de faire ce métier. La prostitution c'est bien » : ce message est acceptable : OK.
- « Je suis client occasionnel de prostituées, je ne vois pas pourquoi on me mettrait en garde à vue pour cela, c'est une relation certes tarifée mais consentie! » : OK.

Si c'est juste une phrase sans explications, du genre « Vive les putes ! » : la rejeter. Si c'est entre les deux, c'est-à-dire à peine argumenté : mettre en escalade. Et le maître-modo fera une escalade au client.



### 2.32 DEMANDE D'EFFACEMENT D'UN MESSAGE SUITE À UNE ERREUR

Si quelqu'un prétend être l'auteur d'un contenu et demande qu'il soit effacé car il dit s'être trompé en le postant (ou pour tout autre motif) :on efface le message seulement si on a un moyen fiable de contrôler que c'est bien l'auteur du message.

### 2.33 MANQUE DE RESPECT À UNE VICTIME

Les articles relatant des faits divers, des accidents, des catastrophes entraînent fréquemment des messages haineux ou sarcastiques se réjouissant du sort des victimes ou plaisantant à leur sujet.

On classera dans la catégorie « victime » les personnes décédées ou blessées, ayant subi un viol ou un accident (qu'il soit responsable ou pas). Une personne emprisonnée ou licenciée de son emploi n'est donc pas considérée comme une victime.

On rejettera tous les commentaires qui :

- Se moquent de la victime, tournent en dérision les circonstances du drame
- Insultent la victime.
- Disent « c'est bien fait pour elle » ou « elle l'a cherché ».
- Fait de l'humour noir / macabre sur la victime.
- Disent « je ne vais pas pleurer » ou « bon débarras » ou « qu'il aille en enfer » ou « champagne! »

#### Exemples

- « L'auteur de ce viol doit être durement condamné, ensuite d'un autre côté, si la fille avait mis une tenue moins provocante, cela ne serait peut-être pas arrivé » : **REJET.**
- « S'il a eu cet accident, c'est bien fait pour lui, ça lui apprendra à rouler à 180 km/h sur l'autoroute, danger public va! » : Quelqu'un qui se réjouit de la mort d'une personne dans un accident fait un appel à la violence. : REJET.
- Sur un article relatant une noyade : « Et alors, il faut bien que les poissons aient un peu à manger aussi, non ? » : **REJET.**
- Sur un article relatant une électrocution : « Au moins maintenant, il est au courant ! » :
  REJET.
- Sur un article relatant un kidnapping dans une zone à risque : « Il avait qu'à pas y aller, c'est tout » REJET.

### 2.33.1 ACCUSATIONS DE HARCÈLEMENT, AGRESSIONS SEXUELLES ET VIOLS

Certaines affaires relatives à des viols ou agressions sexuelles (baiser ou attouchements non consentis) engendrent de nombreux commentaires hostiles envers le ou la plaignante. Notamment quand l'accusé est une personne célèbre et/ou populaire, ou que le témoignage est flou ou encore quand cela concerne des affaires anciennes de plusieurs années, voire des faits prescrits.

On rejettera notamment les commentaires :



- Qui traitent la victime de « menteuse/menteur » de « mytho/mythomane », de « fou/folle »
  Ex : « Encore une allumée en mal de publicité » ; « Elle prend ses désirs pour la réalité ».
- Qui affirment que la victime se sert de ce témoignage à des fins financières ou de promotion
  - Ex: « Comme par hasard elle a la mémoire qui lui revient juste au moment de sortir son livre... L'argent, toujours l'argent. »; « Encore une qui a un bouquin à nous vendre ».
- Qui dénigrent le physique de la victime.
  Ex: « Soyons sérieux : quel homme aurait envie de violer un machin pareil ? » ; « Haha non mais elle s'est regardée dans un miroir ? Faut pas rêver. » ; « En tout cas, vu son tour de taille, son viol ne lui a pas fait perdre l'appétit, c'est déjà ça! »
- Qui estiment que cette agression ou ce viol est quelque chose de positif pour la victime
   Ex : « Quand on une tête pareille, à la limite, on devrait s'estimer heureuse d'être violée...
   Ca doit pas être la fête tous les jours dans la culotte ». ; « Elle se fait b...ser par un beau
   mec et célèbre de surcroît, et elle ose venir se plaindre! Y'a beaucoup de filles qui auraient
   adoré être à sa place! » ;

Il est toutefois autorisé d'émettre des doutes sur la véracité d'une plainte (sans dénigrer la victime) ou de pointer des zones d'ombre de l'affaire, ainsi on peut accepter des commentaires comme « Bizarre cette histoire, elle affirme avoir été violée en février mais trois mois plus tard, elle part en vacances 1 mois avec son agresseur ? Ça ne tient pas debout » ; « Pourquoi est-ce qu'elle a attendu 15 ans pour témoigner ? » ; « Toute cette histoire est louche si vous voulez mon avis » ; « J'y crois pas un seul instant »

<u>En synthèse</u>: en l'absence d'aveu de la personne accusée, du fait de la présomption d'innocence et de l'absence de jugement, il peut être toléré d'affirmer sa perplexité quant aux circonstances de l'affaire et d'émettre des doutes quant à sa véracité. Mais on rejettera systématiquement tous les propos dénigrants, rabaissant, humiliants pour la victime présumée et de façon générale, on rejettera toute attaque personnelle à son encontre. On peut ainsi accepter un verbatim disant « Cette histoire est un mensonge » mais on rejettera « Cette femme est une grosse menteuse ».

### 2.33.2 AGRESSIONS SEXUELLES SUR MINEURS

Suite à la loi du 21 avril 2021, toute relation sexuelle d'un adulte avec un mineur de moins de 15 ans (moins de 18 ans en cas d'inceste) est considérée comme un viol / une agression sexuelle. Ce type d'affaire représente un sujet sensible en France où de nombreuses personnalités se sont vues accusées de faits similaires : Yannick Agnel, Roman Polanski, Nicolas Hulot, David Cottin, Jean-Luc Lahaye. Il faut donc être d'une extrême vigilance sur ce sujet.

#### Seront donc à rejeter :

- Tout qualificatif péjoratif à l'encontre d'un mineur et impliquant la séduction : "lolita", "groupie", "midinette", "allumeuse"
- Tout commentaire remettant en cause l'honnêteté de la victime et rejetant la faute sur elle : «elle le voulait », « elle l'a cherché/mérité », « elle a piégé l'accusé ».
- La banalisation des relations sexuelles d'un adulte avec des mineurs. Tout commentaire impliquant que c'était une relation consentie, sans contrainte, une histoire d'amour, que ce genre de relation n'est pas viol ou une agression, que c'était bien accepté par le passé ou encore que notre société est « trop donneuse de leçon ».



- Tout commentaire demandant que l'âge du consentement soit abaissé car les mineurs sont capables de choisir/décider d'avoir des relations avec un adulte.
- Tout commentaire sur la sexualité "précoce" des mineurs.

### Exemples

- « Elle était mignonne, on le comprend » REJET
- « Cela arrive tout le temps » REJET
- « C'est des choses qui sont toujours arrivées quelle que soit l'époque » REJET
- « Moi j'ai vu des cas d'adolescentes de 10 ou 14 ans qui choppent en un mois ce que je n'ai pas en une année. On est des petits joueurs à côté des jeunes d'aujourd'hui » REJET
- « Une jeune fille pubère qui se masturbe 6 fois par jour et découvre la sexualité avec un beau nageur, elle s'éclate, jouit sans entraves comme l'idéologie dominante l'encourage avant de le dénoncer 5 ans plus tard. désolé mais moi je n'y crois pas .» **REJET**

Les commentaires prenant parti pour l'accusé sont acceptés seulement quand ils ne mentionnent aucun des sujets cités plus haut et qu'ils ne dénigrent ni ne critiquent la victime.

### Exemples à accepter

- « La version de la fille n'a pas l'air de tenir la route »
- « Il était dans un environnement toxique et a eu de mauvais modèles »
- « Il avait des soucis mentaux »

# 2.34 REPUBLICATION DE TEXTES ISSUS D'AUTRES SOURCES

Ce chapitre traite de ce qu'il faut faire si un utilisateur publie un texte qu'il n'a pas écrit lui-même. On met ici de côté l'aspect violation du copyright qui est traité dans un autre chapitre. La question est de savoir si les propos tenus dans le texte qui est recopié sont également soumis au rejet et ce qu'il faut faire si le texte republié contient des propos non conformes à la charte.

Ci-après on sépare donc bien les propos de l'auteur, et les propos du texte qui est recopié.

#### Action de modération

- 1) Si l'utilisateur publie un texte non conforme à la charte pour le dénoncer :
  - ACCEPTER le message même si le texte recopié contient des passages non conformes à la charte. A condition bien sûr, que le message de l'auteur du texte ne soit pas lui aussi non conforme.

### Exemple

« Regarde François ce que j'ai trouvé sur les forums du F.N, un type y dit « les juifs il faudrait tous les tuer », c'est un scandale de laisser de pareils propos en ligne » : ici l'auteur ne dit la phrase « les juifs il faudrait les tuer » que pour la dénoncer. Ses propres propos (à l'auteur) ne sont pas critiquables : on accepte.



- « François tu es un connard d'être d'accord avec le F.N, j'ai trouvé sur leur site des propos révoltants et ultra racistes comme « « les juifs il faudrait tous les tuer », c'est un scandale de laisser de pareils propos en ligne » : ici l'auteur ne dit la phrase « les juifs il faudrait les tuer » que pour dénoncer la phrase. Donc on ne rejette pas pour ce motif. Cependant il insulte un autre utilisateur et cela justifie le rejet. Conclusion : REJET.
- 2) Si l'utilisateur publie un texte non conforme à la charte et dit qu'il est d'accord avec ce texte :
  - Si le texte est clairement hors la loi (raciste ou négationniste par exemple) : REJET
  - En cas de doute, si le texte est ambigu : Mettre en ESCALADE
- 3) Si l'utilisateur publie un texte non conforme à la charte sans préciser s'il est pour ou contre
  - Si le texte est clairement hors la loi (raciste ou négationniste par exemple) : REJET

### 2.35 RELIGION

### 2.35.1 PROSÉLYTISME RELIGIEUX / SECTE

Ce qui est accepté :

- Les utilisateurs peuvent débattre du pour et du contre des religions et des sectes
- Ils peuvent dire qu'ils sont pour une religion ou une secte
- Ils peuvent dire qu'ils font partie d'une religion ou d'une secte et en présenter les aspects positifs (ou négatifs).

Ce qui n'est pas accepté et doit être rejeté :

- Un utilisateur n'a pas le droit de conseiller à une autre personne de rejoindre sa religion ou sa secte.
- Il ne doit pas en particulier lui donner des pistes, adresses, conseils pour rejoindre sa religion ou sa secte.
- Un utilisateur ne doit pas poster spontanément un message vantant les mérites de sa religion ou de sa secte en dehors d'un débat avec d'autres utilisateurs.

### Exemple

- « Tu as tort de critiquer la Scientologie. Il ne faut pas croire tout ce que l'on dit dans les médias. Moi j'en fais partie depuis plus de 4 ans et ça me convient très bien. Je suis heureux et personne n'a essayé de me soutirer de l'argent comme tu le prétends. » : A accepter c'est un débat sur le sujet. La personne témoigne.
- « Participez au cours de Yoga du sage Rouhoukoulad pour découvrir enfin la paix intérieure » : A rejeter.

**Secte** : sont classés comme « sectes » les organismes religieux recensés dans le rapport du gouvernement.

Pour l'instant il n'y a pas de différence à faire entre une secte et un organisme religieux classique, la modération est la même mais il faut plus volontiers remonter en escalade ce qui vous paraît limite ou anormal.

Ainsi des propos positifs envers une religion officielle (christianisme, islam, etc.) seront acceptés directement, alors que des propos positifs sur une secte sont à escalader au moindre soupçon de prosélytisme.



### 2.35.2 ATTAQUE ENVERS UNE RELIGION

On effectuera une différence en fonction de si l'utilisateur s'attaque à la religion en elle-même ou bien à ses adeptes.

### Critique/attaque envers les adeptes

Les messages comportant des propos généralisateurs et stigmatisants envers les adeptes d'une religion/croyance du fait de leur appartenance religieuse sont à rejeter.

### On rejettera également :

- Les amalgames entre les cas de pédophilie au sein de l'Eglise et l'ensemble du clergé catholique.
- Les amalgames entre le terrorisme islamique et l'ensemble des musulmans. Notamment les sous-entendus qui suggèrent que les musulmans cautionnent par leur supposé silence les actes de terrorisme.

### Exemples

- « Les musulmans sont un peuple resté au moyen-âge, y'a qu'à voir la façon dont ils obligent leur femme à se couvrir intégralement » : REJET.
- « L'islam est une religion de barbares » : **REJET**, cela implique que les musulmans sont tous des barbares.
- « Les chrétiens sont vraiment des moutons aveugles pour croire en de telles balivernes » :
  REJET.
- « Comme d'habitude après chaque attentat, on attend les voix indignées de la part de la communauté musulmane... et on peut attendre longtemps... Qui ne dit mot consent... » : REJET.
- « Pourquoi les musulmans ne font pas le ménage au sein de leur propre communauté ? » :
  REJET.

### Critique/attaque envers une religion ou une croyance

On peut critiquer toutes les religions, leurs dogmes, leurs coutumes, leurs traditions, leurs textes, à condition de ne pas tomber dans l'insulte ou la vulgarité. Il est autorisé d'affirmer que Dieu n'existe pas et est une création humaine.

### **Exemples**

- « Le port du voile est rétrograde » : OK.
- « L'islam est une religion barbare » : OK
- « Le christianisme est une religion arriérée et dangereuse » : OK.
- « Comme écrivait Nietzsche, Dieu est mort, alors arrêtons de vivre en fonction de ces sornettes! » : OK
- « Y'en a marre d'entendre parler du ramadan, la religion est une affaire privée, les médias n'ont pas à en parler ! » : **OK**
- « Je ne vois vois pas trop ce qu'il y a de spirituel à jeûner toute la journée pour s'empiffrer le soir venu... Ca me dépasse » : OK
- « On ne veut plus de toutes ces religions en France, on est dans un état laïque! » : OK

#### Critique/attaque envers des personnages saints



On ne peut pas insulter les personnages saints d'une religion/croyance (prophètes, Mahomet, Bouddha, Christ). On peut en revanche dire qu'ils n'ont jamais existé.

### Ce qui est accepté :

« Il est probable que le Christ n'ait jamais existé, les premiers témoignages écrits de son existence remontent à plusieurs centaines d'années après sa mort. Un homme nommé Jésus Christ a peut-être existé, mais ce n'était sans doute qu'un simple mortel avec du bagout, qui s'est improvisé gourou et a créé sa secte, soit parce qu'il y croyait, soit dans un but mercantile. » : critique mais modéré et argumenté : on accepte.

### Ce qui est refusé :

- « Jésus est un escroc. » Attaque envers Jésus : REJET
- « L'islam est une curieuse religion : leur Momo était un pédophile, un demeuré illuminé »
  Insulte envers Mahomet : REJET

### Consignes relatives à la publication d'extraits de livres saints

Les utilisateurs ont le droit de poster des extraits de la Bible, de la Torah ou du Coran si et seulement si les conditions suivantes sont remplies :

- Le sujet d'actualité où le commentaire est posté a un minimum de rapport avec la religion
- L'internaute commente cet extrait en livrant son sentiment quant à celui-ci. Il ne se contente donc pas de le copier-coller.

### **Exemples**

- « Jésus lui répondit : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. 38 C'est le premier et le plus grand commandement » Matthieu, chapitre22, verset 37 : REJET car l'internaute ne fait que copier/coller un extrait sans le commenter. On rejettera cela sous l'angle « Prosélytisme religieux »
- « Mouais enfin dans le Coran il est écrit noir sur blanc que les voleurs doivent être mutilés, vous trouvez que c'est le symbole d'une religion tolérante vous ? "Quant au voleur et à la voleuse, à tous deux coupez la main, en récompense de ce qu'ils se sont acquis, en punition de la part d'Allah. Et Allah est Puissant, Sage." » : OK, si le message a été posté sous un article ayant un rapport avec les thématiques religieuses, on peut l'accepter.

### 2.36 DÉPÊCHES AFP

Toutes les copies partielles ou totales de dépêches identifiées comme appartenant à l'AFP sont à rejeter.

Pour les identifier, on se contentera de voir si le texte du message comporte la mention « AFP » suivie ou précédée d'un texte d'allure journalistique.

### 2.37 MODÉRATION DES IMAGES

Le modérateur sera amené à traiter des contenus de type photographique, postés par les utilisateurs à titre d'avatar Facebook ou de fichier joint au commentaire Facebook.

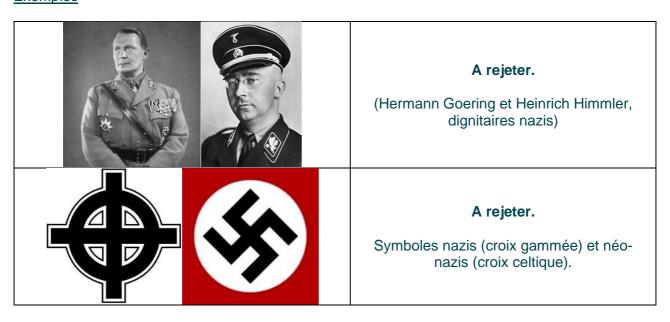
On rejettera les contenus présentant :

• De l'érotisme et de la pornographie. C'est-à-dire la représentation d'actes sexuels, avec ou sans parties génitales ou de photographies de parties génitales (pénis, vulve). Les photos de



poitrines féminines dénudées sont acceptées à condition que cela soit dans un cadre artistique et sans connotation ou posture à connotation sexuelle. Exception : les œuvres d'art (peintures, sculptures) où l'on peut voir des organes sexuels sont à accepter.

- Des symboles néo-nazis (croix celtique, croix gammée et dérivés) ou des portraits de dignitaires du IIIème Reich.
- Des représentations de substances stupéfiantes illégales (cannabis, cocaïne, etc.). L'alcool et le tabac ne sont pas concernés.
- Les images sanglantes/gore qui sont réalistes. On pourra accepter une image comportant du sang, si celle-ci est vraisemblablement extraite d'une fiction (film, BD) et que le caractère gore n'est pas excessif.
- Les images enfreignant un des chapitres de la charte : par exemple une image représentant un doigt d'honneur sera à supprimer pour « Insulte ».
- Les images comportant des « On s'en fout », « On s'en branle », « On s'en tape », « Qui s'en branle ? », « RAB »
- Les émoticônes ou vignettes en forme d'excréments ou de smiley qui vomissent.
- Les photos de lance-flammes, d'armes en action postées en réaction à un article peuvent signifier que l'auteur préconise d'employer ces armes en réponse au fait d'actualité (par exemple au sujet d'un délinquant, d'un criminel ou d'une personnalité controversée).
- Les images de guillotine, de potence, de chaise électrique qui sont postées en réaction sont à rejeter. Il est autorisé d'être favorable au rétablissement de la peine de mort à partir du moment où il est explicité que c'est la justice qui procédera à l'exécution. Poster seulement un moyen de mise à mort peut laisser le doute que l'auteur suggère un lynchage expéditif sans jugement.





### A rejeter.

Feuille de cannabis et consommation de cocaïne.

### A rejeter.

Image extraite d'un film, mais le caractère gore est trop prononcé pour être acceptable



### A rejeter.

A considérer comme injurieux.



### A rejeter.

Les « Rien à foutre » ; « RAB » ; « On s'en branle » etc. sont à supprimer, qu'ils soient exprimés en texte ou en image.



### A rejeter.

Les contenus représentant des actes sexuels ou organes sexuels sont à supprimer (exception : la toile « L'origine du monde » de Gustave Gourbet)



### A rejeter

Les émoticônes ou vignette « vomi » ou « crotte » (poop) sont à rejeter.





### A rejeter

Les images de lance-flammes ou d'armes postées en réaction à une actualité constituent un appel à la violence



### A rejeter

Les commentaires uniquement composés d'une guillotine sont à rejeter.



### A accepter.

Les photos d'hommes torse nus ou de femmes en maillot de bain ou lingerie sont autorisées à partir du moment où il n'y a pas de connotation sexuelle dans le cliché.





### A accepter.

Les peintures de nus sont à accepter. Les photos nues artistiques sont tolérées si elles ne comportent pas de position à connotation sexuelle.

# 3 Signalement des commentaires à risque juridique

Certains utilisateurs pourraient manifester dans les espaces de commentaires leur intention de déposer une plainte auprès de la police ou de la justice en raison de commentaires qu'ils jugeraient offensants ou illégaux, envers eux-mêmes ou envers une tierce personne ou une société.

Tout message signalant une intention de déposer une plainte doit être signalée par email à l'équipe de chargés clientèle via l'adresse centrefrance@netino.com.

Le modérateur devra indiquer en titre dans son email « Signalement d'une plainte » et fournir l'identifiant du commentaire concerné dans son message.

### Exemples à signaler

- « Avec votre dernier commentaire vous avez dépassé les bornes... je vais en référer à mon avocat et vous aurez à en répondre devant un juge » : REJET et à signaler.
- « Mes précédentes demandes suppression n'ayant eu aucun effet, j'ai pris la décision de voir mon avocat cet après-midi. Rira bien qui rira le dernier. » : REJET et on signale.

Un commentaire ou une alerte émanant d'un conseil ou cabinet d'avocats demandant le retrait d'un contenu, quel que soit le motif, fondé ou non.

« Je vous contacte en ma qualité de conseil de Monsieur Jean-Pierre Martin qui fait l'objet sur votre forum de propos diffamatoires répétés. Je vous demande par la présente de retirer les messages signés « Toto27 » du 24/01/18 à 15h17 et 16h20 dès réception de ce courrier. Faute de quoi, mon client et moi étudierons les possibilités de recours. Me Dupont. dupont@avocats.com »: REJET et on signale.



## 4 Mise en application de la charte

### Les modérateurs ne doivent pas faire de jugements « éditoriaux ».

L'objet de la mission des modérateurs est défini comme suit par les parties : Accepter ou rejeter les messages en se basant uniquement sur les consignes stipulées dans la présente charte de modération.

La réussite de la mission se juge donc en ce que les verdicts des modérateurs se rapprochent le plus possible des consignes données dans cette charte de modération.

L'objectif de cette charte est d'être la plus précise et factuelle possible, sachant que toute imprécision, ou ambiguïté, entraînerait un jugement plus subjectif et donc moins fidèle de la part des modérateurs.

Par ailleurs, la modération d'un message n'est pas une science exacte, et il est impossible que deux personnes qui modèrent des milliers de messages appliquent les consignes à 100% de la même façon, car il restera toujours une part d'interprétation humaine liée à l'expérience de chacun. De la même façon s'agissant d'un travail manuel et répétitif, que les modérateurs doivent réaliser plus de 50.000 fois dans le mois, un taux d'erreur de zéro est impossible.

Cette version de la charte prend effet à compter de la date d'envoi en email et remplace à compter de cette date toute autre charte précédente. Elle restera valable jusqu'à ce qu'une nouvelle version de la charte soit envoyée.

Cette « charte de modération » est considérée comme une annexe au contrat de modération signé entre les parties. Elle a donc valeur contractuelle et définit les objectifs de la modération.

Elle est valable pour tous les sites du Client.





Think Human

